

**PR6.1**Aménagement hydroélectrique d'Angliers  
Abitibi-Témiscamingue 6211-03-065**La Régionale**  
Société d'hydro-électricité Régionale Inc.

Montréal, le 18 décembre 2002.

Monsieur Gilles Brunet  
Chef de service  
Service des projets en milieu hydrique  
Édifice Marie-Guyart - 6<sup>e</sup> étage  
675, boul. René Lévesque Est  
Québec, Qc.  
G1R 5V7

Monsieur Brunet,

Nous vous transmettons par les présentes une lettre datée du 16 décembre provenant du Ministre Des Travaux Publics et des Services Gouvernementaux du gouvernement du Canada. Cette lettre reconnaît les principales composantes du projet hydroélectrique d'Angliers telles que présentées dans notre « Étude d'impact sur l'Environnement ».

Nous vous demandons donc de déposer cette lettre au dossier de La Régionale.

Veillez agréer, cher Monsieur Brunet, l'expression de nos salutations les plus distinguées.

  
Jean Roch  
Directeur général

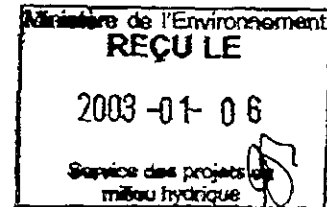
Minister of  
Public Works and  
Government Services  
Receiver General for Canada



Ministre des  
Travaux publics et des  
Services gouvernementaux  
Receveur général du Canada

Ottawa, Canada K1A 0S5

DEC 16 2002



Monsieur Colin Coolican  
Président  
La Régionale inc.  
1010, rue de La Gauchetière  
Pièce 1330  
Montréal (Québec)  
H3B 2N2

Monsieur,

La présente fait suite à nos récentes discussions relativement au projet de centrale hydroélectrique que La Régionale souhaite réaliser au barrage des Quinze à Angliers.

Mon ministère est en train d'analyser le dossier que vous nous avez présenté dans le cadre de l'étude d'impact sur l'environnement du projet Angliers. Entre temps, nous reconnaissons les composantes proposées pour le projet, comme suit :

- l'implantation de la centrale sur le lot 43-1 tel que proposé dans l'étude environnementale;
- la localisation du canal d'amenée d'eau à travers la digue sur le lot 42 tel que proposé dans l'étude environnementale;
- la puissance proposée de la centrale, de l'ordre de 25 MW;
- un débit d'équipement de 410 m<sup>3</sup>/s, étant entendu que les conditions hydrodynamiques locales seront modifiées;
- un débit minimum.

.../2

Canada

- 2 -

Bien que je sois désireux de faire avancer ce dossier autant que possible, nous ne serons pas en mesure de vous fournir une réponse définitive tant que nous n'aurons pas examiné les recommandations de l'évaluation environnementale.

Je vous rappelle que nous consultons actuellement plusieurs ministères fédéraux, notamment Environnement Canada, Pêches et Océans Canada, ainsi que Ressources naturelles Canada, dans le processus d'évaluation de votre projet. Nous faisons donc appel à votre collaboration afin de répondre aux questions relatives aux aspects techniques de votre projet.

Comme vous le savez, nous sommes également en pourparlers avec le gouvernement du Québec au sujet du transfert de la propriété du barrage d'Angliers (et de trois autres barrages) à la Province et nous devons faire attention de ne pas mettre cet effort en péril.

Enfin, soyez assuré que nous traitons votre demande en toute diligence.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Original Signed by  
Original signé par

Ralph Goodale

---

c.c. Monsieur Gilles Brunet